



Communiqué

Electrification du parc de véhicules de la Ville : Un important enjeu climatique pour la Municipalité

Afin de réduire la pollution de l'air, les nuisances sonores ainsi que la consommation d'énergie fossile, la Municipalité de Lausanne a décidé, conformément aux objectifs généraux présentés dans le Plan Climat, d'accélérer l'électrification du parc de véhicules lourds et légers de la Ville.

La lutte contre le réchauffement climatique répond à une priorité politique de la Municipalité de Lausanne. Comme la mobilité représente l'un des plus importants leviers en termes de réduction du CO₂, la Municipalité propose, conformément aux objectifs généraux présentés dans le Plan Climat Lausanne, de poursuivre et d'accélérer l'électrification du parc de véhicules lourds et légers.

La mise en place, en 2015, du Fonds pour véhicules propres, doté de CHF 1'000'000.-, a depuis cette année-là permis d'acquérir 49 véhicules électriques ou hybrides, 21 bornes de recharge ainsi que de procéder à l'hybridation de deux bennes à ordures ménagères. La Municipalité propose de réallouer à ce fonds CHF 3'200'000.- afin de poursuivre sa politique d'achat de véhicules propres, en:

- remplaçant les véhicules polluants par des véhicules plus propres ;
- remplaçant notamment les 15 balayeuses de rue par des versions électriques qui permettront également de réduire les nuisances sonores ;
- généralisant l'«hybridation» de l'ensemble des bennes à ordures ménagères ;
- finançant l'achat d'un camion de transport 100% électrique et de bornes de recharge.

Des études récentes du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA) et de l'Institut Paul Scherrer ont montré que les véhicules électriques ont un meilleur bilan CO₂ global sur la durée de vie qu'un véhicule thermique.

La mesure présentée ce jour par la Municipalité de Lausanne permet de réduire efficacement les effets négatifs des déplacements indispensables à l'accomplissement des missions de service public en termes de consommation d'énergie fossile, de pollution et de nuisances sonores. Elle sera examinée par le Conseil communal qui débatera prochainement du préavis que vient de lui transmettre la Municipalité.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 01**
- **M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, tél. +41 21 315 82 02**

Lausanne, le 15 avril 2020